



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur EDI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Communication



PROTECTION SUISSE
DES ANIMAUX PSA

Communiqué de presse

EMBARGO : 11.02.2025, 10 h 00

Date : 11 février 2025

Campagne contre le commerce de chiens sur internet : rencontrer le chien avant de l'acheter

De plus en plus de personnes achètent leur chien en ligne sur la base d'une annonce douteuse. La plupart des animaux proviennent d'élevages étrangers qui ne respectent pas les exigences de protection des animaux. Ils sont souvent importés illégalement en Suisse et présentent des maladies et des troubles du comportement. Afin de lutter contre l'achat de chiens en ligne, la Confédération et la Protection Suisse des Animaux PSA lancent une campagne d'information. La Confédération entend également agir au niveau juridique en renforçant la coopération internationale en matière de lutte contre le commerce illégal de chiens. De plus, elle a relevé, au 1er février 2025, l'âge minimal des chiots pour les importations commerciales.

Commander en ligne, payer et se faire livrer : ce qui est devenu monnaie courante pour les marchandises pose de plus en plus problème lorsqu'il s'agit de chiens. En effet, un nombre croissant de personnes achètent leur compagnon à quatre pattes en répondant à des annonces douteuses publiées sur internet, sans se renseigner suffisamment et sans rencontrer l'animal au préalable. Les chiens achetés sur internet proviennent souvent de l'étranger et sont importés en Suisse illégalement. Dans les pays d'origine, les conditions d'élevage ne répondent pas aux exigences de protection des animaux et les chiots sont séparés de leur mère trop tôt. Les chiens sont généralement malades, non vaccinés et mal sociabilisés. Ils sont alors confrontés durant toute leur vie à des problèmes de santé, présentent un comportement craintif, agressif ou farouche. Chez les propriétaires, cela peut non seulement entraîner des frais vétérinaires élevés, mais aussi un sentiment de surcharge. La Protection Suisse des Animaux PSA déplore le nombre élevé de chiens amenés dans leurs refuges, qui en ont accueilli 1838 en 2023 et 2041 en 2022. Chaque achat provenant d'une source douteuse encourage non seulement l'élevage de chiens qui ne respecte pas les exigences de protection des animaux, mais également la criminalité organisée, qui se cache souvent derrière de telles offres.

Deux leviers pour lutter contre le commerce sans scrupules de chiens

Afin de réduire le nombre de commandes impulsives sur internet, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et la PSA publient des recommandations pour un achat responsable de chiens. Celles-ci sont diffusées dès aujourd'hui sur le site acheter-chien.ch ainsi que sur les réseaux sociaux et dans une brochure. La campagne, dont le slogan est « Tu passes commande. Ton chien en fait les frais. », a pour but de sensibiliser les personnes intéressées par l'acquisition d'un chien aux

problèmes et risques liés aux commandes en ligne. En effet, acheter un chien doit être une décision mûrement réfléchie, car un chien n'est pas une marchandise mais un être vivant dont les multiples besoins doivent être pris en considération. Cette campagne vise à renforcer la protection des animaux et à prévenir l'introduction de la rage et d'autres maladies en Suisse.

Pour pouvoir lutter plus efficacement contre le commerce illégal de chiens, la Suisse doit pouvoir participer activement à la coopération internationale dans ce domaine. L'OSAV élabore actuellement les bases légales nécessaires, par exemple pour ce qui est de l'échange de données. De plus, il est interdit depuis le 1^{er} février 2025, d'importer à des fins commerciales des chiots âgés de moins de 15 semaines. Le Conseil fédéral a approuvé la disposition correspondante dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux le 20 décembre 2024.

Recommandations pour les personnes intéressées par l'achat d'un chien

Principales recommandations :

1. Ne pas acheter son chien sur internet

Un chien n'est pas une marchandise. Son acquisition doit être mûrement réfléchie, car avoir un chien implique un engagement considérable pendant 10 à 15 ans. Le temps à consacrer à l'animal et les coûts doivent être soigneusement évalués avant toute décision. Ces coûts, en plus du prix d'achat, peuvent atteindre plusieurs milliers de francs par an, selon l'âge et l'état de santé de l'animal. L'OSAV et la PSA déconseillent l'achat de chiens issus d'une sélection extrême, tels que les chiens nains pesant moins de 1500 grammes ou ceux à la tête courte. Ce type de chiens sont particulièrement fréquents sur les plateformes en ligne et peuvent souffrir de graves problèmes de santé.

2. Choisir un élevage sérieux

Les élevages responsables ne vendent pas de chiens directement sur internet, mais ils vous invitent toujours à venir rencontrer le chien. Ils vous présentent non seulement les chiots mais aussi leurs parents, et vous posent des questions sur votre situation de vie. De plus, ils vous apportent leur soutien et fournissent des conseils pour vous aider à trouver le chien qui vous convient le mieux. Enfin, ils ne vous réclament pas d'argent lors de la première visite et ne vous forcent pas la main pour acheter un de leurs chiens.

3. Rencontrer le chien

Acheter un chien ne se fait pas sur un coup de tête. Avant de faire votre choix, rencontrez le chien si possible à plusieurs reprises et évitez à tout prix de prendre une décision sur la seule base de photos ou de vidéos. Idéalement, les personnes inexpérimentées se font accompagner par un professionnel, qui pourra les aider à choisir un animal au caractère adapté à leurs besoins.

Liens :

acheter-chien.ch

Renseignements :

Protection suisse des animaux PSA
Service médias
Téléphone mobile +41 76 531 52 80
media@tierschutz.com

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires (OSAV)
Service médias
Téléphone +41 58 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI